

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal
Séance du 22 Septembre 2016

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Monsieur Sol Sébastien.

Monsieur Vial Stéphane.

Madame Vitale Julie avec procuration à Monsieur Besse Yann.

- Monsieur le Maire demande de mettre à l'ordre du jour cinq points exceptionnels :

1- Tarifs de la Saf Hélicoptères : Approuve à l'unanimité le tarif de 55.00 € TTC par minute de vol du 01/12/2016 au 30/11/2017 de la société SAF hélicoptères et approuve à l'unanimité la convention relative aux secours héliportés pour la saison 2016/2017.

2- Tarifs de la Halte-Garderie : Tarif à l'heure : 11.00 €.

Tarif demi-journée petite (matin) : 20.00 €.

Tarif demi-journée grande (après-midi) : 20.00 €.

Tarif temps du repas : 7.00 €.

Tarif journée : 42.00 €.

Le Conseil Municipal approuve ces tarifs à l'unanimité, ces tarifs seront applicables pour la saison d'hiver 2016/2017.

3- Ouverture de la halte-garderie le samedi : Le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, d'ouvrir la halte-garderie tous les samedis durant la saison d'hiver 2016/2017, avec deux employés maximum.

4- Location du local « ancien office » aux Chambons : Le Conseil Municipal est d'accord pour louer le local de l'ancien Office de Tourisme des Chambons à Madame Charlotte Saint-Etienne, pour faire un salon de massage.

5- Schéma Directeur d'assainissement : approuve le lancement d'une étude pour la révision du Schéma Directeur d'Assainissement.

- Approuve à l'unanimité, la convention de souscription entre la Commune de St Jean d'Arves et la Fondation du Patrimoine. Cette convention a pour objet de lancer une campagne de mobilisation du mécénat populaire afin de récolter des fonds pour restaurer la chapelle Saint Antoine et Saint Roch aux Chambons. Les travaux seront réalisés en 5 tranches et le coût total des travaux s'élève à 55 100 € HT.

- Décide de renouveler, à l'unanimité, pour un an, le contrat de l'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à mi-temps du 28 Octobre 2016 au 27 Octobre 2017, pour l'agence Postale Communale.

- Décide de renouveler, à l'unanimité, pour un an, le contrat de l'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à 17 heures hebdomadaires du 21 Octobre 2016 au 20 Octobre 2017, pour la Mairie.

- Décide de renouveler, à l'unanimité, pour un an, le contrat de l'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 15 heures hebdomadaires du 9 Septembre 2016 au 8 Septembre 2017, pour l'entretien des bâtiments communaux.

- Décide de titulariser, à l'unanimité, l'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à compter du 4 Octobre 2016.

- Décide de renouveler, à l'unanimité, le contrat d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} Décembre 2016 jusqu'au 30 Novembre 2017 (remplacement).

- Accepte la demande de Monsieur Neyret André de déplacer la tombe de sa famille.

- Approuve la charte Goélia « consommer local », à l'unanimité.

- Approuve, à l'unanimité, la convention d'accueil de la ludothèque itinérante entre la commune de St Jean d'Arves et l'Association Cantonale d'Animation. En effet, l'Association Cantonale d'Animation, par l'intermédiaire de la ludothèque itinérante propose la mise en place et l'animation de temps de jeu sur place, gratuits et ouverts à tous ainsi que divers ateliers autour du jeu.

Questions diverses :

- Lecture du courrier du Val d'Entraigues.

- Programmation de diverses réunions.

- Réflexion sur la fibre optique.

- Lecture du courrier de Madame Carole Becquerelle et de Monsieur Hervé Colpaert.

- Cimetière.